

La veille municipale

Mercredi 8 janvier 2014
volume 17, numéro 2
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

2 Règlements municipaux modifiés

3 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 2 du 8 janvier 2014

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 1 du 4 janvier 2014

Lois municipales modifiées

Charte de la langue française, RLRQ, c. **C-11**, a. 88.3.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 201, par. 2°.

Code des professions, RLRQ, c. **C-26**, aa. 12, 16.10, 95.0.1.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 203, par. 2°.

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, RLRQ, c. **D-8.3**, a. 7.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 120.

Loi sur la division territoriale, RLRQ, c. **D-11**, aa. 9, 9.1.

Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2013, c. 29, aa. 1, 2.

Loi sur l'équité salariale, RLRQ, c. **E-12.001**, a. 8.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 203, par. 3°.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, RLRQ, c. **E-20.1**, aa. 6.1, 63.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 202, par. 4°.

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, RLRQ, c. **G-1.03**, aa. 2, 8.1, 11, 14, 15.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, aa. 134-138.

Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec, RLRQ, c. **I-13.1.1**, aa. 6.1, 7.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 201, par. 5°, 9°.

Loi sur l'Institut national des mines, RLRQ, c. **I-13.1.2**, aa. 5, 6, 7, 8, 10, 11, 28, 35.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, aa. 152-159.

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, RLRQ, c. **M-14**, a. 2.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 201, par. 12°.

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, RLRQ, c. **M-15.001**, a. 21.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 166.

Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, RLRQ, c. **M-30.01**, aa. 2, 3, 5, 45.1-45.14, 46-83.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, aa. 167-169, 207, 208.

Loi sur les ministères, RLRQ, c. **M-34**,

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

a. 1.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 170.

Loi sur les normes du travail, RLRQ, c. **N-1.1**, a. 3.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 203, par. 4°.

Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, RLRQ, c. **P-5.1**, a. 2, annexe C, aa. 1.1, 3.1-3.5, 4.1-4.6, 6.1-6.5, 7.1-7.5, 8.10, annexe D, aa. 1.1, 4.1-4.5, 5.1-5.6, 6.1-6.5, 7.1-7.5.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, aa. 171-177.

Loi sur la police, RLRQ, c. **P-13.1**, aa. 15, 18.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 201, par. 14°.

Loi sur la publicité légale des entreprises, RLRQ, c. **P-44.1**, a. 103.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 203, par. 5°.

Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, RLRQ, c. **R-8.2**, aa. 31, 32, 33, 43.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, aa. 180-183.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, RLRQ, c. **R-12.1**, ann. I.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 203, par. 6°.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. **S-2.1**, a. 167.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 203, par. 7°.

Loi sur la sécurité incendie, RLRQ, c. **S-3.4**, aa. 55, 62.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, aa. 184, 185.

Loi sur les tribunaux judiciaires, RLRQ, c. **T-16**, aa. 24, 32, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2013, c. 29, aa. 3-5.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur l'aide juridique, RLRQ, c. **A-14**, r. 2, a. 3.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 1°.

Règlement sur les contributions d'assurance, RLRQ, c. **A-25**, r. 3.1, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance, Décision du 12-12-13, (2014) 146 G.O. 2, 125, a. 1.

Règlement sur la sécurité dans les bains publics, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 11, a. 26.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 4°.

Règlement d'application de la Loi sur le courtage immobilier, RLRQ, c. **C-73.1**, r. 1, aa. 9, 13.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 8°.

Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, RLRQ, c. **D-8.3**, r. 1, a. 8.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 194.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, RLRQ, c. **F-5**, r. 1, a. 6.1.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de

la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 6°.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, RLRQ, c. **F-5**, r. 2, a. 25.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 7°.

Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, RLRQ, c. **I-13.02**, r. 1, a. 11.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 197.

Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres, RLRQ, c. **L-0.2**, r. 1, aa. 99, 132, 133, 228.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 10°.

Règlement sur les exploitations agricoles, RLRQ, c. **Q-2**, r. 26, a. 24.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 13°.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, RLRQ, c. **Q-2**, r. 40, a. 44.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 11°.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, RLRQ, c. **R-20**, r. 10, a. 1.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 14°.

Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, RLRQ, c. **S-3.4**, r. 1, aa. 2, 10.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de

la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 14°.

Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée, RLRQ, c. **S-3.5**, r. 2, a. 1.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 15°.

Règlement sur la contribution réduite, RLRQ, c. **S-4.1.1**, r. 1, a. 15.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 16°.

Règlement sur l'habitation, RLRQ, c. **S-8**, r. 7, a. 6.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 15°.

Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués, RLRQ, c. **T-8.1**, r. 2, a. 4.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 205, par. 16°.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 2 du 8 janvier 2014

DÉCISIONS

Directeur général des élections — Listes électorales produites à la suite du décret ordonnant la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions électorales de Viau et d'Outremont.

Décision du 12-11-13, (2014) 146 G.O. 2, 159.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 1 du 4 janvier 2014

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

RESSOURCES NATURELLES

Programme de réforme cadastrale (*Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Papineau*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 9.

Programme de réforme cadastrale (*Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Montcalm*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 10.

Programme de réforme cadastrale (*Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Gaspé*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 10.